

# DIRECTIVES, NORMES ET LOIS

## Pour chaque application la bonne protection

En Europe, les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et leur utilisation sont régis de manière générale par la directive européenne 89/686/CEE et de manière plus concrète par de nombreuses normes et lois. En fonction du risque professionnel à couvrir, les EPI sont répartis en trois catégories:

**Catégorie 1 – risque minime (Cat. I):** EPI simple, les gants doivent satisfaire aux exigences essentielles de la norme EN 420 et doivent uniquement porter le marquage CE. Un examen CEE de type n'est pas requis, une attestation de conformité suffit.

**Catégorie 2 – risque moyen (Cat. II):** Cette catégorie requiert en outre un examen CEE de type. Sous cette catégorie sont notamment repris les gants conformes à la norme EN 388, Protection contre les risques mécaniques.

**Catégorie 3 – risque grave (Cat. III):** En plus de l'examen CEE de type, requiert un système de qualité ISO. Sous cette catégorie sont repris tous les EPI, notamment les gants de protection contre l'incendie et les produits chimiques, destinés à protéger l'utilisateur contre des lésions irréversibles pour la santé (dangers mortels). Dans un but de simplification pour l'utilisateur, des pictogrammes illustrant les fonctions de protection assurées ont été ajoutés.

### EN 420: spécifications générales pour les gants

La norme EN 420 définit, pour tous les gants de protection, les méthodes d'essai pertinentes et les exigences générales quant à la conception, la fabrication des gants, la résistance des matériaux des gants à la pénétration d'eau, l'innocuité, le confort et les performances, ainsi que le marquage et les résultats de test à fournir par le fabricant.



#### EN 374: protection contre les micro-organismes

|                        |                              |
|------------------------|------------------------------|
| Méthode d'essai        | niveau de qualité acceptable |
| Essai de fuite à l'eau | résistant/non résistant      |



#### EN 374: protection contre les risques chimiques

|                       |                              |
|-----------------------|------------------------------|
| Méthode d'essai       | niveau de qualité acceptable |
| Essai de pénétration  | résistant/non résistant      |
| Essai de perméabilité | temps de percée              |



#### EN 388: risques mécaniques

|                          |                              |
|--------------------------|------------------------------|
| Méthode d'essai          | niveau de qualité acceptable |
| Résistance à l'abrasion  | 0 - 4                        |
| Résistance à la coupure  | 0 - 5                        |
| Résist. à la déchirure   | 0 - 4                        |
| Résist. à la perforation | 0 - 4                        |



#### EN 388: protection contre l'électricité statique

|                          |                              |
|--------------------------|------------------------------|
| Méthode d'essai          | niveau de qualité acceptable |
| Propriétés antistatiques | résistant/non résistant      |



#### EN 407: protection contre les risques thermiques

|   |                   |
|---|-------------------|
| Méthode d'essai   | mogelijke waarden |
| Résist. à l'inflammabilité                                | 0 - 4             |
| Résist. à la chaleur par contact                          | 0 - 4             |
| Résist. à la chaleur de convection                        | 0 - 4             |
| Résist. à la chaleur rayonnante                           | 0 - 4             |
| Résist. à de petites projections de métal en fusion       | 0 - 4             |
| Résistance à d'importantes projections de métal en fusion | 0 - 4             |



#### EN 511: protection contre le froid

|                      |                              |
|----------------------|------------------------------|
| Méthode d'essai      | niveau de qualité acceptable |
| Froid de convection  | 0 - 4                        |
| Froid par contact    | 0 - 4                        |
| Perméabilité à l'eau | 0 - 1                        |

Où: 0 = niveau minimal, 4 - 5 = niveau maximal